

NOS RÉPONSES À VOS REMARQUES ET QUESTIONS

« Comment nos enfants et petits-enfants feront-ils pour enlever les tonnes de béton en terre ? »

Les textes de loi imposent, depuis le 1er juillet 2020, l'excavation de la totalité des fondations (sauf dans le cas où le bilan environnemental est défavorable, sans que l'objectif de démantèlement puisse être inférieur à 1 mètre), ainsi que le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres situées à proximité. Dans les contrats de location signés avec les propriétaires exploitants concernés, cette obligation légale est rappelée.

« Comment faites-vous quand vous promettez une rentabilité de 5 à 7000 € par an pour le propriétaire du terrain ? »

Le propriétaire reçoit un loyer fixe qui ne dépend aucunement de la production ou de la rentabilité du projet. Les emprises des éoliennes (éoliennes + plateforme), cadastrées, sont louées par Enertrag. L'entreprise paye donc un loyer auprès du propriétaire et de l'exploitant qui dépend de la puissance de l'éolienne.

« Une zone noire, c'est-à-dire sans lumière artificielle la nuit est vitale pour la reproduction de certains oiseaux »

Ce phénomène a effectivement déjà pu être observé auprès d'oiseaux urbains tels que le Merle Noir. Cependant, aucune étude ou observation n'a pu être constatée auprès des oiseaux de plaine. Le retour d'expérience d'Enertrag et des suivis écologiques effectués après la mise en service des parcs éoliens ne démontrent aucune perturbation dû à un excès de lumière. D'ailleurs l'éclairage des plateformes est éteint et l'éclairage des nacelles est trop haut pour impacter ces espèces.

« C'est une énergie intermittente qu'il faut compenser par le charbon »

Avec ces trois façades maritimes exposées aux vents de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée, la France dispose du deuxième gisement de vent en Europe après le Royaume-Uni. Ainsi, avec l'importante disponibilité et la présence d'éoliennes sur une grande partie du territoire français, il y a toujours des éoliennes qui tournent quelque part.

Le mix énergétique français permet de pallier certains manques de production lorsque c'est nécessaire. La France est capable de compenser avec d'autres énergies ; que ce soit l'éolien, le photovoltaïque, l'hydraulique, la disponibilité de gaz ou même des centrales nucléaires (en particulier lors des temps de maintenance). Pour cela, le gestionnaire du réseau doit pouvoir connaître et anticiper la demande et l'offre en électricité au moment présent. Pour y arriver, il a le choix d'agir sur la production via notamment des centrales nucléaires ou de l'hydraulique qui répondent très vite aux modifications, ou encore d'agir sur la consommation directement auprès d'industriels ou des consommateurs. Toutes ces données sont disponibles en direct sur le site : <https://www.rte-france.com/eco2mix>.

« Et si une pale se détache et tombe sur ma voiture ? »

L'étude d'impact environnementale contient également une étude de danger où toutes les possibilités sont analysées en probabilités. L'étude de danger doit être obligatoirement favorable afin que le projet puisse être viable.



« C'est une électricité qui coûte 3 fois plus cher...

L'éolien est une énergie de plus en plus compétitive. Depuis la mise en place du système d'appels d'offre en 2017, le prix de l'électricité ne cesse de baisser. En effet, avec un prix proche de 100€/MWh dans les années 2010, il est aujourd'hui inférieur à 55 €/MWh. Pour donner un ordre de comparaison, l'électricité provenant du nucléaire est en moyenne autour de 70€/MWh selon la vétusté des centrales (ce tarif peut atteindre plus de 100€/MWh pour l'EPR de Flamanville).

...et dont le contribuable paye la très grande partie »

Chaque foyer paye sur sa facture d'électricité une taxe nommée Contribution au Service Public de l'Electricité - CSPE. Cette taxe compense les surcoûts liés aux charges de service public de l'électricité supportées par les concessionnaires de réseaux publics d'électricité. Concrètement, cette taxe est utilisée pour assurer le même prix d'achat de l'électricité à tous les foyers français (ainsi que les DOM et les TOM)

- Aider les ménages en situation de précarité,
- Soutenir les énergies renouvelables,
- Absorber des surcoûts liés au soutien à l'effacement (il s'agit de l'effacement de l'alimentation en électricité de certains consommateurs avec lesquels EDF a passé un accord contractuel préalable, pour limiter l'ampleur des pics de consommation, et ainsi économiser l'appel à des moyens de productions complémentaires.)
- Financer des frais de gestion de la Caisse des Dépôts et Consignation.

En conclusion, l'éolien intervient à hauteur de 17% dans le montant de la CSPE soit environ 1,50 € par foyer par mois.

« Des éoliennes qui feront 240 m »

Il existe aujourd'hui des modèles d'éoliennes d'une hauteur de près de 240 m. Dans le cadre du projet éolien de Marnes et Borcq sur Airvault, nous n'avons pas encore choisi le modèle d'éolienne. Cependant, Enertrag n'a pas la volonté d'atteindre ces hauteurs sur ce territoire.

« Pourquoi pas des éoliennes au château de Versailles ? » « Pourquoi pas au château de Chambord ? »

Il est techniquement impossible de mettre des éoliennes près du château de Versailles à cause de l'habitat très dense sur ce secteur. En effet, en incluant les 500 m réglementaires aux habitations, il ne reste plus de place disponible. De plus, Versailles se situe dans une zone très contrainte d'un point de vue aéronautique avec la présence de 4 aérodromes de proximité et 4 aéroports de grande envergure (Paris Charles de Gaulle, Paris Orly, Paris-Le-Bourget, Pontoise) qui interdisent la présence d'éoliennes pour des raisons de sécurité aérienne.

Le Château de Chambord, quant à lui, est situé au milieu de bois et de zones marécageuses ce qui rend l'installation d'éoliennes extrêmement difficile techniquement. Ce territoire est également contraint par des servitudes aéronautiques des aérodromes de Melun-Villaroche, Orléans et Blois. De plus, un couloir de vol d'entraînement militaire de basse altitude est à proximité immédiate.

Il est à noter que le territoire français est très contraint par les servitudes aéronautiques civiles et militaires. Elles occupent plus de 75 % du territoire.